



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2001/13/Add.1/Corr.1  
15 mai 2002

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À MARRAKECH  
DU 29 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2001**

**Additif**

**DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Volume I**

**Rectificatif**

Décision 5/CP.7 intitulée Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphes 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)

Page 38, section I, paragraphe 9, quatrième ligne

Remplacer paragraphes 37 et 38 par paragraphes 34 et 35.

Page 39, section II, paragraphe 11, deuxième ligne

Remplacer paragraphes 15 à 19 par paragraphes 14 à 16.

Page 40, section III, paragraphe 19, première ligne

Remplacer paragraphes 25 à 32 par paragraphes 22 à 29.

Page 41, section III, paragraphe 30

Remplacer le texte actuel par

30. *Décide* d'envisager, à sa huitième session, la mise en œuvre de mesures liées à l'assurance afin de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement parties engendrés par les incidences de l'application des mesures de riposte, en se fondant sur le résultat des ateliers visés aux paragraphes 34 et 35 ci-après;

-----